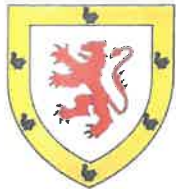


Mairie de Sancergues

18140



8 rue Hubert Gouvello

Tel : 0248727042

Fax : 0248728321

mairie.sancergues@wanadoo.fr

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT
INTERDICTION D'ACCES AUX VEHICULES
MOTORISÉS**

Lieu : Marais

Commune : SANCERGUES

Arrêté n° 12/2024/IA

Le maire de la commune de Sancergues ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 362-1 à L 362-3 ;

Considérant que pour assurer la sécurité de tous, la protection des espaces naturels et de la tranquillité publique ;

ARRÊTE

Article 1 : L'accès au Marais demeure strictement interdit à tout véhicule motorisé,

Article 2 : Par dérogation aux dispositions de l'article 1, cette interdiction ne s'applique pas aux fauteuils motorisés de personnes handicapées, aux véhicules utilisés pour remplir une mission de service public et notamment de secours, et à ceux utilisés à des fins professionnelles d'exploitation et d'entretien des espaces naturels.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivis conformément à la législation en vigueur.

Article 4 : L'interdiction d'accès sera matérialisée à chaque entrée par un panneau.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie et en tout lieu qui sera jugé utile.

Article 6 : Diffusion est faite à la brigade de gendarmerie de Sancergues.

Fait à Sancergues, le 09 août 2024.

Le Maire,
Jean-Luc CHARACHE.

